



ANNEE 2016/2017

Droits de l'homme et Libertés fondamentales
Chargée de Cours (3e LFD)

Mme Sana OUECHTATI

DEVOIR: sujet no 2

Commentez brièvement l'article suivant :

Article 22 : « Le droit à la vie est sacré. Il ne peut y être porté atteinte, sauf dans des cas extrêmes fixés par la loi ».

2 points seront réservés à l'orthographe et la présentation